



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBERATION N° 2023/85

### OBJET : PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2024

L'an deux mille vingt-trois le sept du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 1<sup>er</sup> Décembre 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

#### Etaient excusés :

Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS  
Monsieur André RUCHOT

#### Etaient absents :

Monsieur Bruno DESRUMAUX  
Monsieur Olivier SOLON

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la réforme en matière d'admission en non-valeur des créances à faible montant

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la C.A.H.C, par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 Décembre 2014, a validé les axes stratégiques d'intervention du Contrat de Ville de l'agglomération.

Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Hénin Carvin a été signé le 9 juillet 2015 et porte sur les années 2015 à 2020, prorogé jusqu'au 31 Mars 2024.

L'ensemble des thématiques reprises au contrat de ville constituent la programmation politique de la ville déposée ou soutenue par la Mairie et ses partenaires.

Quatre enjeux stratégiques sont retenus :

- L'emploi et le développement économique.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.
- La santé et le bien-être de la population.
- Jeunesse Education et parentalité.

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20231212-DELIB-2023-85-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

A ces quatre enjeux, 4 grands axes transversaux s'articulent sur le territoire :

- Egalité, citoyenneté et laïcité.
- La lutte contre les discriminations.
- L'égalité Femme/Homme.
- La Jeunesse.

Monsieur le Maire précise que, conformément à la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Conseils Citoyens sont intégrés dans les démarches municipales de gestion urbaine de proximité, aux projets de rénovation urbaine, aux programmations locales liées à la politique de la ville en phase amont, suivi, aval et évaluation.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Vu le décret n° 2014/1750 du 30 Décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.
- Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin signé le 9 juillet 2015 et approuvé par délibération n°15/93 du 25 Juin 2015.
- Vu la loi de finances pour 2019 du 28 Décembre 2018 qui proroge de deux ans les Contrats de Ville en cours, portant ainsi l'échéance à 2022 pour des Contrats débutés en 2014.
- Vu la loi de finances pour 2022 du 30 Décembre 2021 qui acte la prorogation des Contrats de Ville et des dispositifs fiscaux associés pour une année supplémentaire, portant ainsi échéance à 2023.
- Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, prorogeant le contrat de ville jusqu'au 31 Mars 2024,

Après avis favorable de la commission « Action sociale et solidaire, personnes âgées, logement, politique ville, insertion sociale et professionnelle » qui s'est réunie le 23 Novembre 2023 et avis favorable de la commission « Finances- Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 28 Novembre 2022, avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) d'adopter le programme d'actions 2024 repris en annexe n°4 à la présente délibération
- 2) de solliciter les subventions correspondantes
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- 4) d'inscrire les dépenses et les recettes nécessaires au budget primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Mme Valérie INVERSEN



**Date de publication : 12 DEC. 2023**

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le **12 DEC. 2023**  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20231212-DELIB-2023-85-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023

